Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins Futsal

N° 01

10 Septembre 2018

Présent(e)(s) Alain Le Viol, Président de la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins
Sylvain Denis, responsable du Futsal
Georges Le Glédic

Assiste Sébastien Duret

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Point sur les engagements d'équipes

13 équipes se sont engagées.

Cependant, le club de Nantes ACMNN Futsal n'ayant pas proposé de salle homologuée par le District ne pourra pas participer au championnat conformément à l'article 16 des Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Futsal Masculins

2. Elaboration des groupes

La Commission élabore un groupe unique de championnat avec 12 équipes

La Commission établit le calendrier général.

Les rencontres débuteront le 24 septembre 2018.

Le Président,
Alain Le Viol

Le Secrétaire,
Sylvain Denis